

# GE\_GERICHTE C/16060/2012 vom 31. Oktober 2014

GE Cour de justice, 2014-10-31, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_C\\_16060\\_2012](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_16060_2012)

FR: GE\_GERICHTE C/16060/2012 du 31 octobre 2014

IT: GE\_GERICHTE C/16060/2012 del 31 ottobre 2014

## Regeste

RÉSILIATION IMMÉDIATE; BANQUE; SECRET BANCAIRE; SAUVEGARDE DU SECRET; E-MAIL | CO.337.1

## Erwägungen

### E. 3

L'appelant, qui succombe, supportera les frais d'appel, arrêtés à 5'000 fr. et couverts par l'avance déjà opérée, qui reste acquise à l'Etat (art. 71 RTFMC; art. 95, 101 al. 1, 106 al. 1 CPC). Il n'est pas alloué de dépens (art. 22 al. 2 LaCC). \* \* \* \* \* PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 4 : A la forme : Déclare recevable, à l'exception du chef de conclusions relatif à la constatation de l'absence de justes motifs lors de la résiliation du contrat de travail, l'appel formé par A\_\_\_\_\_ contre le jugement rendu par le Tribunal des prud'hommes le 7 mars 2014. Au fond : Confirme le jugement entrepris. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais d'appel : Arrête à 5'000 fr. les frais judiciaires d'appel, qui sont compensés par l'avance de frais effectuée par A\_\_\_\_\_, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Les met à la charge de A\_\_\_\_\_. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens. Siégeant : Monsieur Laurent RIEBEN, président; Madame Nadia FAVRE, juge employeur, Madame Christine PFUND, juge salariée; Madame Véronique BULUNDWE-LEVY, greffière. Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF ; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000.- fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.